

Département du Var

-----

Arrondissement de  
TOULON

-----

Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## VILLE DE SAINT CYR SUR MER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 11 - 04

Séance du 17 novembre 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 29

Représentés : 2

Absents excusés : 2

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le dix sept novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire

**OBJET :**

**Etaient présents :** Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoints :** Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,  
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,  
JOANNON, LE VAN DA.

**PAE DE LA MIOLANE**

**AUTORISATION DE  
PROGRAMME N° 2  
SUR LE BUDGET  
DE LA COMMUNE**

**Conseillers Municipaux :** Mesdames, AIELLO, BERTOIA,  
CIDALE, GIACALONE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-  
PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BERNARD,  
BUONCRISTIANI, CATTAI, GIULIANO, GUEGUEN,  
LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

**AJUSTEMENTS**

**Etaient représentés :**

**Conseillers Municipaux :** Mesdames Olivia MOTUS-JAQUIER  
(procuration à Pierre LUCIANO), Isabelle VIDAL (procuration à  
Monsieur le Maire).

**Etaient absentes excusées :**

**Conseillers Municipaux :** Mesdames Elisabeth LALESART,  
Stéphanie LEITE

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20151117-DEL20151104-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2015  
Date de réception préfecture : 19/11/2015

Par délibération en date du 5 avril 2011, complétée par délibération du 10 juillet 2012, le Conseil Municipal a institué le périmètre définitif du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) dit de « la Miolane ».

Il est rappelé que l'objet de cette opération est l'aménagement du secteur de la Miolane, tant en terme de voirie que de réseaux divers (eau, assainissement, rétentions d'eau pluviales, gaz, électricité, éclairage public, télécommunication...), pour répondre aux besoins des futurs habitants du secteur.

Ces équipements impacte à la fois les budgets de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement.

Afin de permettre une programmation pluriannuelle des investissements, il a été décidé de recourir à la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) prévue aux articles L2311-2 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales, et ce, pour chacun des trois budgets concernés.

L'opération est unique mais elle sera déclinée en trois AP/CP sur chacun des budgets de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement.

Ainsi, par délibération n° 2014.12.11 du 16 décembre 2014, le Conseil municipal a approuvé l'autorisation de programme sur le budget de la Commune dénommée « La Miolane - AP n°2 - Commune», et les crédits de paiement afférents.

Dans le cadre du suivi régulier de cette autorisation de programme, il convient d'ajuster les crédits de paiements afin de tenir compte, au plus près, de la réalité du phasage des dépenses et recettes, au fur et à mesure de la réalisation de l'opération.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les ajustements de l'autorisation de programme sur le budget de la Commune dénommée « La Miolane - AP n°2 - Commune», et les crédits de paiement afférents, tels que présentés dans les tableaux ci-annexés.

*Vu le débat d'orientations budgétaires concernant le budget de la Commune de l'exercice 2015, présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2014,*

*Vu la consultation de la Commission des Finances, lors de sa séance du 4 novembre 2015,*

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve les ajustements de l'autorisation de programme sur le budget de la Commune dénommée « La Miolane - AP n°2 - Commune», et les crédits de paiement afférents, tels que présentés dans les tableaux ci-annexés.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20151117-DEL20151104-DE  
Date de télétransmission : 19/11/2015  
Date de réception préfecture : 19/11/2015

**APCP PAE LA MIOLANE COMMUNE (Version initiale)**  
**Recettes budgétaires**

	2015	2016	2017	2018	2019	Total
autofinancement	82 500,00	315 000,00	227 636,00	2 215,00	-31 522,00	595 829,00
10222 - FCTVA	0,00	0,00	74 864,00	497 785,00	31 522,00	604 171,00
1343 - Participations	0,00	3 000 000,00	450 000,00	0,00	0,00	3 450 000,00
1641 - Emprunt	500 000,00	500 000,00	-500 000,00	-500 000,00	0,00	0,00
Total	582 500,00	3 815 000,00	252 500,00	0,00	0,00	4 650 000,00

**Dépenses budgétaires**

	2015	2016	2017	2018	2019	Total
2315 - Travaux	570 000,00	3 790 000,00	240 000,00			4 600 000,00
6618 - Intérêts des autres dettes	12 500,00	25 000,00	12 500,00			50 000,00
Total	582 500,00	3 815 000,00	252 500,00	0,00	0,00	4 650 000,00

<b>Pour mémoire bilan programme 2011- 2014</b>	
<b>Recettes budgétaires</b>	
autofinancement	671 974,93
Total	671 974,93
<b>Dépenses budgétaires</b>	
2315 - Maitrise d'oeuvre	427 576,59
2315 - Travaux EDF	244 398,34
Total	671 974,93

**APCP PAE LA MIOLANE COMMUNE (Modifications apportées)**  
**Recettes budgétaires**

	2015	2016
autofinancement	- 12 500	
1343 - Participations	+ 500 000	- 500 000
1641 - Emprunt	- 500 000	+ 500 000

**Dépenses budgétaires**

	2015	2016
2315 - Travaux		
6618 - Intérêts des autres dettes	-12 500,00	

**APCP PAE LA MIOLANE COMMUNE (Version modifiée)**  
**Recettes budgétaires**

	2015	2016	2017	2018	2019	Total
autofinancement	70 000,00	315 000,00	227 636,00	2 215,00	-31 522,00	583 329,00
10222 - FCTVA	0,00	0,00	74 864,00	497 785,00	31 522,00	604 171,00
1343 - Participations	500 000,00	2 500 000,00	450 000,00	0,00	0,00	3 450 000,00
1641 - Emprunt		1 000 000,00	-500 000,00	-500 000,00	0,00	0,00
Total	570 000,00	3 815 000,00	252 500,00	0,00	0,00	4 637 500,00

**Dépenses budgétaires**

	2015	2016	2017	2018	2019	Total
2315 - Travaux	570 000,00	3 790 000,00	240 000,00			4 600 000,00
6618 - Intérêts des autres dettes		25 000,00	12 500,00			37 500,00
Total	570 000,00	3 815 000,00	252 500,00	0,00	0,00	4 637 500,00